



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Recours auprès du Président de la République française

La France doit demander que l'Assemblée générale de l'ONU en cours soit convoquée en session extraordinaire d'urgence pour mettre fin au génocide en Palestine

L'assemblée générale des Nations unies est actuellement en session ordinaire alors que le génocide à Gaza se réalise dans l'horreur la plus extrême, sous les yeux du monde entier.

Si la société civile se mobilise comme elle le fait actuellement par exemple à travers les flottilles ou en Espagne, la communauté des Etats tarde à prendre des mesures nouvelles adaptées à cette situation pour stopper le génocide en cours.

Parmi les outils possibles existe [la résolution 377\(V\)](#) de l'Assemblée générale, dite « S'unir pour la paix », qui a été adoptée en 1950. Elle stipule que si le Conseil de sécurité manque à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationale, l'Assemblée générale peut convoquer une session extraordinaire d'urgence. À ce jour, [11 sessions extraordinaires d'urgence](#) ont été convoquées.

L'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), qui est actuellement en session ordinaire, est donc habilitée à agir en vertu de la [résolution « S'unir pour la paix »](#). Il existe des précédents historiques. L'Urgence est là.

Alors que le 18 septembre marque l'expiration du [délai](#) d'un an fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'Israël se conforme à ses exigences et à celles de la Cour internationale de Justice, sous peine de « mesures supplémentaires », il est temps d'agir.

Une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée dans le cadre de l'initiative « S'unir pour la paix » pourrait :

1. Exiger un cessez-le-feu immédiat
2. Appeler tous les États à adopter des sanctions globales et un embargo militaire contre le régime israélien.
3. Décider de rejeter les lettres de créance d'Israël auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'a fait l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cas de l'Afrique du Sud de l'apartheid.
4. Mettre en place un mécanisme de responsabilisation (comme un tribunal pénal) pour traiter les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, l'apartheid et le

génocide israéliens. Les mandats émis par la cour pénale internationale doivent être exécutés.

5. [Réactiver les mécanismes anti-apartheid](#) de l'ONU, longtemps en sommeil, pour lutter contre l'apartheid israélien et contre le génocide en cours.

6. Mandater une force de protection armée multinationale de l'ONU pour la déployer à Gaza (et, à terme, en Cisjordanie), agissant à la demande de l'État de Palestine, afin de protéger les civils, d'ouvrir des points d'entrée par terre et par mer, de faciliter l'aide humanitaire, de préserver les preuves des crimes israéliens et d'aider au relèvement et à la reconstruction.

Bien sûr, les États-Unis et le régime israélien useront de tous les moyens pour essayer d'empêcher l'obtention de la majorité des deux tiers des États nécessaire.

Le monde a une chance, tardive, de mettre fin à un génocide et à d'autres crimes contre l'humanité. Il suffit d'en avoir la volonté.

Face à des atrocités historiques telles que celles-ci, qui menacent la survie même d'un peuple et risquent d'anéantir le droit international, tous les outils disponibles doivent être déployés.

Le succès n'est pas assuré. Mais l'échec est assuré si nous n'essayons pas. Et le temps presse. Le génocide continue de faire rage à Gaza et se propage également en Cisjordanie. La famine a été déclarée à Gaza. Israël vient de s'engager depuis deux jours dans une destruction totale de Gaza et ravage toute la Cisjordanie.

Monsieur le président de la République, nous avons porté une appréciation positive sur la reconnaissance de la Palestine par la France, nous pensons qu'il faut que vous alliez maintenant jusqu'au bout de la démarche pour stopper le génocide.

Recevez Monsieur le président de la République, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Le Mouvement de la Paix
Le 17 septembre 2025.**